

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00335

Numéro SIREN : 431 454 263

Nom ou dénomination : VD COM

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt 14776

VD COM
Société par Actions Simplifiée au capital de 194 700 Euros
Siège social : LE POIRE SUR VIE (Vendée)
La Ribotière
431 454 263 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 21 NOVEMBRE 2018

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION

Constatant que la réserve légale est intégralement servie, je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, s'élevant à	167 714,57 €
à la distribution de dividendes aux associés	
En outre, je vous propose de compléter ladite somme par un prélèvement sur la réserve facultative de	32 826,43 €
Le montant global de la distribution de dividendes aux associés s'élèverait ainsi à	200 541,00 €

RESOLUTION VOTEE

Constatant que la réserve légale est intégralement servie, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, s'élevant à	167 714,57 €
à la distribution de dividendes aux associés	
En outre, elle décide de compléter ladite somme par un prélèvement sur la réserve facultative de	32 826,43 €
Le montant global de la distribution de dividendes aux associés s'élèverait ainsi à	200 541,00 €

CERTIFIE EXACT

Le Président





KPMG S.A.
Nantes Atlantique Vendée
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS 10629
85016 La Roche-sur-Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

VD COM SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2018

VD COM SAS
7 rue du Trebuchet - La Ribotière - 85170 Le Poiré-sur-Vie

Ce rapport contient 25 pages

Référence : CPC - DL



KPMG S.A.
Nantes Atlantique Vendée
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS 10629
85016 La Roche-sur-Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

VD COM SAS

Siège social : 7 rue du Trebuchet - La Ribotière - 85170 Le Poiré-sur-Vie
Capital social : €.194 700

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2018

A l'assemblée générale de la société VD COM SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VD COM SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juin 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion, des autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Roche-sur-Yon, le 15 novembre 2018

KPMG S.A.



Christophe Coutansais
Associé

Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	46 261	41 682	4 579	10 150
Fonds commercial (1)	1 269 740	120 000	1 149 740	997 740
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	951	951		
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 283	19 615	668	1 548
Autres immobilisations corporelles	1 588 154	1 344 088	244 066	366 262
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 727		1 727	1 503
Prêts				
Autres immobilisations financières	75 364		75 364	44 391
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	707 743		707 743	564 687
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	780 352	3 870	776 482	633 689
Autres créances	573 496		573 496	568 243
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	216 445	78 501	137 944	135 187
Disponibilités	577 551		577 551	916 070
Charges constatées d'avance (3)	38 177		38 177	57 692
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 896 244	1 608 707	4 287 537	4 297 162
(1) Dont droit au bail			60 000	60 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)			11 370	11 370
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

Capital	194 700	194 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	596 127	596 127
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	22 900	22 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	670 279	558 358
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	167 715	111 921
Subventions d'investissement		3 070
Provisions réglementées		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques		5 000
Provisions pour charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	869 571	885 030
Emprunts et dettes financières diverses (3)	10 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	863 983	862 810
Dettes fiscales et sociales	844 411	1 015 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 644	13 724
Autres dettes	17 423	23 133
Produits constatés d'avance (1)	13 784	4 444
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 287 537	4 297 162
(1) Dont à plus d'un an (a)	607 657	637 285
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 028 159	2 167 801
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	990	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 675 967	2 169 026	506 941	23,37
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	4 442 189	4 597 039	-154 850	-3,37
Chiffre d'affaires net	7 118 155	6 766 064	352 091	5,20
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	7 540	10 556	-3 016	-28,57
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	72 263	23 850	48 414	203,00
Autres produits	10 556	13 821	-3 265	-23,63
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	2 400 682	1 864 218	536 465	28,78
Variations de stock	-143 056	-15 462	-127 594	825,21
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	1 072 606	1 181 901	-109 295	-9,25
Impôts, taxes et versements assimilés	169 446	156 715	12 730	8,12
Salaires et traitements	2 412 536	2 368 563	43 973	1,86
Charges sociales	863 891	832 131	31 760	3,82
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	168 330	220 016	-51 687	-23,49
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.	100 000	58 000	42 000	72,41
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	1 242	6 296	-5 054	-80,27
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	7 128	3 106	4 022	129,49
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	155 710	138 806	16 903	12,18
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 175	7 221	-1 046	-14,48
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	2 757	1 770	987	55,76
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl		26	-26	-100,00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 768	5 750	3 018	52,49
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	164	3 267	-3 103	-94,99
RESULTAT COURANT avant impôt	155 874	142 073	13 800	9,71

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	16 870	19 794	-2 925	-14,77
Sur opérations en capital	5 000		5 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	6 164	521	5 643	NS
Sur opérations en capital	6 918	348	6 570	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.		40 202	-40 202	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 788	-21 277	30 065	-141,30
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-3 053	8 875	-11 928	-134,40
BENEFICE OU PERTE	167 715	111 921	55 793	49,85
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Sur l'exercice, il a été procédé à la fermeture de 3 sites : Luçon, Sud Avenue à La Roche s/ Yon et Donges, et à l'acquisition de 2 nouveaux sites : Les Flâneries à La Roche s/ Yon et Carrefour Cholet.

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS VD COM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2018, dont le total est de 4 287 537 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 167 715 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2017 au 31/05/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

■ Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Terrains et aménagements : 10 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 3 et 4 ans
- * Matériel informatique : 3 et 4 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

■ Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,47 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2010-2012

■ Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 119 891 € a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 055 740	219 000	5 000	1 269 740
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 194		17 933	46 261
Immobilisations incorporelles	1 119 934	219 000	22 933	1 316 002
- Terrains	951			951
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	20 283			20 283
- Instal.générales, agencements aménagements divers	1 332 249	41 000	336 689	1 036 560
- Matériel de transport	536 931		58 427	478 504
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 301	600	3 811	73 090
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 966 714	41 600	398 927	1 609 387
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 503	224		1 727
- Prêts et autres immobilisations financières	44 391	30 972		75 364
Immobilisations financières	45 894	31 196		77 091
ACTIF IMMOBILISE	3 132 543	291 796	421 859	3 002 480

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés	
Éléments réévalués	1 209 740
Éléments reçus en apport	
Total	1 209 740

Dépréciation du fonds commercial : 120 000 €

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 044	5 168	17 530	41 682
Immobilisations incorporelles	54 044	5 168	17 530	41 682
- Terrains	951			951
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	18 735	880		19 615
- Instal.générales, agencements aménagements divers	1 130 474	80 712	335 174	876 012
- Matériel de transport	381 890	74 968	58 427	398 431
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 854	6 601	3 811	69 645
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 598 904	163 161	397 412	1 364 654
ACTIF IMMOBILISE	1 652 948	168 330	414 942	1 406 336

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 467 390 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	75 364	11 370	63 994
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	780 352	780 352	
Autres	573 496	573 496	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	38 177	38 177	
Total	1 467 390	1 403 396	63 994
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Clients fact. à établir	415 879
Fourn.rrr & av.à recevoir	306 586
Etat produits à recevoir	47 900
Total	770 366

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 194 700,00 € décomposé en 19 470 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Actions ordinaires	19 470			19 470
TOTAL	19 470			19 470

Provisions

Tableau des provisions

Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et fiscales				
sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	5 000		5 000	
Total	5 000		5 000	
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :				
Exploitation				
Financières			5 000	
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 635 816 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	990	990		
- à plus de 1 an à l'origine	868 581	260 924	553 832	53 826
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10 000	10 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	863 983	863 983		
Dettes fiscales et sociales	844 411	844 411		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 644	16 644		
Autres dettes (**)	17 423	17 423		
Produits constatés d'avance	13 784	13 784		
Total	2 635 816	2 028 159	553 832	53 826
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	266 420			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	282 869			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

Fourn.fact.a recevoir	48 716
Personnel charges a payer	307 518
Org.sociaux ch. a payer	159 348
Etat charges a payer	66 973
Clients rrr & av.a accor.	461
Total	583 016

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

Charges constatées avance	38 177		
Total	38 177		

Produits constatés d'avance

Produits constatés avance	13 784		
Total	13 784		

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

+ Résultat courant (**)	35 983	-124 262	160 245
+ Résultat exceptionnel	8 788	1 318	7 470
- Participations des salariés			
Résultat comptable	44 771	-122 944	167 715
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

L'impôt afférant au résultat courant mentionné pour 124 262 € prend en compte le CICE pour 119 891 €.

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 1 244 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	4 444
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	4 444
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	1 244
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 70 personnes.

Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	62	
Ouvriers		
Total	70	

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements, gage)</i>	672 782
<i>Intérêts des emprunts</i>	15 874
Autres engagements donnés	688 656
Total	688 656
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Intérêts des emprunts	15 874
Autres engagements reçus	15 874
Total	15 874
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
149 799 €

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié l'entreprise au titre de l'exercice, a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.